

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 10 mai 2022 à 19h30 sous la présidence de monsieur Alain Lavoie, maire suppléant. En plus de monsieur le maire suppléant étaient présentes mesdames les conseillères Pascale Bonin et Diane Blouin et messieurs les conseillers, Jacquelin Goyette et Gilbert Dumas.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, y assistait également.

Était absente : Mme Danielle Ouellet, mairesse

Était absent : M. Jeremy Martin, conseiller

**1.1 Mot du maire**

Monsieur le pro-maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

**2022-05-81**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Pascale Bonin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2022-05-82**

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022**

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022 tel que déposé avec l'ajout des points 4.12 *adoption du deuxième projet du règlement 508-22*, 4.14 *adoption du deuxième projet du règlement 509-22* et 4.16 *adoption du deuxième projet du règlement 510-22*.

Adoptée

**1.4 Rapport du maire suppléant, des services et des comités**

**2022-05-83**

**1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois d'avril 2022**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil ;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'avril 2022. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 93 183,97 \$.

Adoptée

#### **1.6 Période de questions**

#### **1.7 Dépôt d'un état comparatif des revenus et des dépenses**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un état comparatif des revenus et des dépenses pour la période du 1er janvier au 31 mars 2022 tel que requis par le code municipal selon l'article 176.4.

#### **1.8 Dépôt du rapport de formation obligatoire des élu(e)s**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de la formation obligatoire des élu(e)s conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Tel que stipule l'article 313 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le début du mandat d'un membre du conseil commence au moment où il prête le serment.

2022-05-84

#### **1.9 Adoption du règlement # 514-22 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Rivière-à-Pierre**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Diane Blouin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 514-22 *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Rivière-à-Pierre* tel que présenté.

Adoptée

2022-05-85

#### **1.10 Quote-part pour la cour municipale 2021**

Il est proposé par M. Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder au paiement de la somme résiduelle pour la quote-part de la cour municipale 2021 au montant de 1 128,99 \$, taxes incluses.

Adoptée

2022-05-86

**1.11 Paiement d'une facture à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec**

Il est proposé par Mme Pascale Bonin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture # 35383 à la F.Q.M. d'une somme de 2 918,02 \$ taxes incluses pour la participation des 7 élus à la formation sur le comportement éthique le 26 mars 2022 à Rivière-à-Pierre. Cette dépense sera prise dans le budget formation et perfectionnement-conseil.

Adoptée

2022-05-87

**1.12 Formation des élus**

Il est proposé par Mme Diane Blouin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que tous les élus participent à la formation donnée par la F.Q.M. le 4 juin prochain en classe virtuelle de 9h00 à 16h00 sur les *Rôles et responsabilités des élus* au coût de 1 601,60 \$, taxes incluses. Cette dépense sera prise dans le budget formation et perfectionnement-conseil.

Adoptée

2022-05-88

**1.13 Autorisation à payer une facture à Kristina Delisle pour des services professionnels**

Il est proposé par M. Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture # 103 au montant de 1 250,35 \$ taxes incluses à Kristina Delisle, pour des services professionnels pour des tâches administratives pour la période se terminant le 30 avril 2022.

Adoptée

**2. Sécurité publique**

**3. Transport routier et hygiène du milieu**

2022-05-89

**3.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2021**

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de 29 659 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que le présent tableau identifie les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées :

<b>Intervention</b>	<b>Montant</b>
Balayage	3 452 \$
Fauchage	2 037 \$
Nivelage	2 076 \$
Asphaltage	1 241 \$
Pose d'abat-poussière	3 668 \$
Éclairage	2 362 \$
Vidange puisards	1 034 \$
Déneigement	78 909 \$
<b>Total</b>	<b>94 779 \$</b>

Il est proposé par Mme Pascale Bonin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

**2022-05-90**

**3.2 Paiement à Pax Excavation Inc. pour la réfection des rues du Lac-Vert et de l'Église Est**

Attendu la recommandation de paiement no 1 des ingénieurs WSP quant à l'avancement des travaux de réfection des rues du Lac-Vert et de l'Église Est;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer à Pax Excavation Inc. la somme de 108 030,51 \$, incluant les taxes applicables et la retenue contractuelle de 10 %, tel que mentionné dans la recommandation de paiement no 1 daté du 3 mai 2022 par l'ingénieur Samuel Brochu de WSP.

Adoptée

**2022-05-91**

**3.3 Achat de bois chez Adélarde Goyette et Fils**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Adélarde Goyette et Fils 15 morceaux de pin rouge 6x6x8 au coût unitaire de 20 \$ taxes en sus et de 10 morceaux de 6x8x12 pieds au coût de 40,80 \$, taxes en sus, tel que décrit sur leur soumission en date du 3 mai 2022 pour la réfection de glissières sur la rue Commerciale et la rue du Lac-Vert.

Adoptée

2022-05-92

**3.3 Autorisation à payer un montant supplémentaire concernant l'ajout de travaux pour le projet réfection des rues de l'Église Est et la rue du Lac-Vert**

Il est proposé par Mme Diane Blouin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer un montant supplémentaire de 30 889,50 \$ taxes en sus pour l'ajout de remplacement de deux ponceaux 525 mm sur un total d'environ 32 mètres linéaires pour les travaux de réfection des rues de l'Église Est et la rue du Lac-Vert et d'autoriser madame Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le document qui autorise cette dépense pour et au nom de la municipalité de Rivière-à-Pierre, dépense à être imputée dans le surplus accumulé.

Adoptée

**4. Urbanisme et développement du territoire**

2022-05-93

**4.1 Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement # 506-22 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à prévoir des dispositions particulières pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire applicable aux terrains contigus à un lac ou un cours d'eau ainsi que de retirer l'obligation d'alignement des bâtiments pour la zone de villégiature Rv-9 et de modifier le nom du règlement uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie**

L'assemblée est présidée par madame Lyne Morneau, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 506-22 modifiant le règlement de zonage # 435-14 à prévoir des dispositions particulières pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire applicable aux terrains contigus à un lac ou un cours d'eau ainsi que de retirer l'obligation d'alignement des bâtiments pour la zone de villégiature Rv-9 et de modifier le nom du règlement uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie ont été données. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

2022-05-94

**4.2 Adoption du deuxième projet de règlement # 506-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à prévoir des dispositions particulières pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire applicable aux terrains contigus à un lac ou un cours d'eau ainsi que de retirer l'obligation d'alignement des bâtiments pour la zone de villégiature Rv-9 et de modifier le nom du règlement uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M.  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le deuxième projet de règlement # 506-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à prévoir des dispositions particulières pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire applicable aux terrains contigus à un lac ou un cours d'eau ainsi que de retirer l'obligation d'alignement des bâtiments pour la zone de villégiature Rv-9 et de modifier le nom du règlement uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

Adoptée

**2022-05-95**      **4.3**      **Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement # 513-22 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à agrandir la zone industrielle-extraction Ie-2 à même une partie de la zone forestière Fo-10**

L'assemblée est présidée par madame Lyne Morneau, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 513-22 modifiant le règlement de zonage # 435-14 afin visant à agrandir la zone industrielle-extraction Ie-2 à même une partie de la zone forestière Fo-10. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

**2022-05-96**      **4.4**      **Adoption du deuxième projet du règlement # 513-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à agrandir la zone industrielle-extraction Ie-2 à même une partie de la zone forestière Fo-10**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M.  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le deuxième projet de règlement # 513-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à agrandir la zone industrielle-extraction Ie-2 à même une partie de la zone forestière Fo-10.

Adoptée

**2022-05-97**      **4.5**      **Adoption du règlement # 508-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à créer une nouvelle zone résidentielle Rv-32 à même une partie de la zone forestière Fo-4**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M.  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 508-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à une nouvelle zone résidentielle Rv-32 à même une partie de la zone forestière Fo-4.

Adoptée

**2022-05-98**

**4.6 Adoption du règlement # 509-22 modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M.  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 509-22 modifiant le plan d'urbanisme # 431-14 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire.

Adoptée

**2022-05-99**

**4.7 Adoption du règlement # 510-22 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 434-14 visant à assurer la concordance avec le règlement de zonage numéro 435-14**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M.  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 510-22 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 434-14 visant à assurer la concordance avec le règlement de zonage numéro 435-14.

Adoptée

**2022-05-100**

**4.8 Adoption du règlement # 511-22 concernant le remplacement des puisards**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M.  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 511-22 concernant le remplacement des puisards.

Adoptée

**2022-05-101      4.9      Adoption du règlement # 512-22 le programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M.  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 512-22 le programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Adoptée

**2022-05-102      4.10      Dépôt des états financiers au 31 décembre 2021 de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf**

Attendu que le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 a été préparé par la firme comptable Bédard Guilbault Inc;

Il est proposé par M.  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De prendre note des états financiers au 31 décembre 2021 de l'Office Municipal d'Habitation du Québec et qu'un crédit sera appliqué sur le versement de l'année 2022 ajustement identifié par les vérificateurs comptables au montant de 54,20 \$.

Adoptée

**5.      Loisirs et services à la collectivité**

**2022-05-103      5.1      Contribution financière annuelle pour la Société de la piste Jacques Cartier/Portneuf**

Il est proposé par M.  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser la contribution financière annuelle 2022 pour la vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf au montant de 2 791 \$.

Adoptée

**2022-05-104      5.2      Journée internationale contre l'Homophobie et la Transphobie**



**Considérant que** la charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**Considérant que** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**Considérant que** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**Considérant que** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;**

Il est proposé par Mme Pascale Bonin  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De proclamer le 17 mai Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée

## **6. Périodes de questions**

## **7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jacquelin Goyette, de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire suppléant à 20h06.

---

Alain Lavoie, maire suppléant

---

Mélanie Vézina, directrice générale  
et secrétaire-trésorière